

Le 11 novembre :

comprendre et commémorer

Pourquoi le 11 novembre ?

Le 11 novembre 1918, un armistice est signé entre l'Allemagne et les Alliés dans la clairière de Rethondes, près de Compiègne. Il met fin aux combats de la Première Guerre mondiale sur le front occidental. L'armistice est signé à 5h15 et le cessez-le-feu entre en vigueur à 11 h le 11 novembre 1918.

Attention : Un armistice ≠ un traité de paix : un armistice est un accord par lequel les adversaires arrêtent les combats. Il ne signifie pas forcément que la paix définitive est signée.

La paix avec l'Allemagne sera notamment organisée par le traité de Versailles, signé le 28 juin 1919.

Le Soldat inconnu : pourquoi ?

Après la guerre, beaucoup de soldats morts ne peuvent pas être identifiés. La France décide donc de rendre hommage à un soldat français non identifié, choisi pour représenter symboliquement l'ensemble des soldats morts pendant la Grande Guerre.

Le 10 novembre 1920, le soldat Auguste Thin, soldat de 1re classe, désigne à Verdun le cercueil qui deviendra celui du Soldat inconnu. Le 11 novembre 1920, ses restes sont transférés solennellement à Paris. Il est ensuite inhumé sous l'Arc de Triomphe le 28 janvier 1921. Il devient ainsi le symbole de tous les combattants morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale.

La Flamme du Souvenir

Le 11 novembre 1923, André Maginot, ministre de la Guerre, allume pour la première fois la Flamme du Souvenir sous l'Arc de Triomphe. Elle est depuis ravivée chaque soir, en hommage aux morts.

La loi du 24 octobre 1922 : le 11 novembre devient une journée nationale

La loi du 24 octobre 1922 fixe officiellement le 11 novembre comme journée de « commémoration de la victoire et de la paix ». Elle précise également que le 11 novembre est un jour férié.

Le 11 novembre 1940 : un acte de résistance

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la France est occupée par l'Allemagne nazie. Le 11 novembre 1940, des lycéens et des étudiants parisiens se rassemblent autour de l'Arc de Triomphe et de la tombe du Soldat inconnu. Cette manifestation est une manière de montrer leur attachement à la France et de défier l'occupant allemand. Le rassemblement est réprimé.

Le ministère des Armées présente aujourd'hui cette manifestation comme l'un des premiers actes publics de résistance à l'Occupation.

Et aujourd'hui, qu'est-ce qu'on commémore ?

La signification du 11 novembre a évolué. À l'origine, il s'agissait principalement de commémorer l'armistice de 1918 et les morts de la Première Guerre mondiale. Mais depuis la loi n° **2012-273 du 28 février 2012**, le 11 novembre est officiellement une journée d'hommage à tous les « Morts pour la France ».

La loi précise : Le 11 novembre est le jour anniversaire de l'armistice de 1918 et la journée de commémoration annuelle de la Victoire et de la Paix ; il est rendu hommage à tous les morts pour la France. Cela concerne donc les morts pour la France des différents conflits et opérations, et pas uniquement ceux de 1914-1918. Cela inclut notamment des militaires et des civils auxquels la mention officielle « Mort pour la France » a été attribuée.

Les monuments aux morts

Après la Première Guerre mondiale, les communes françaises construisent de nombreux monuments aux morts pour conserver la mémoire des personnes mortes pendant la guerre. Une loi du 25 octobre 1919 prévoit notamment la création de dispositifs permettant de conserver la mémoire des morts de la Grande Guerre et leur inscription dans les communes. Les monuments aux morts deviennent ensuite des lieux essentiels des cérémonies du 11 novembre. On y retrouve généralement les noms des personnes mortes pour la France, afin que leur souvenir reste présent dans la commune. Aujourd'hui encore, les cérémonies du 11 novembre se déroulent notamment devant ces monuments, partout en France.

La loi de 2012 prévoit par ailleurs l'inscription sur le monument aux morts de la commune de naissance ou de dernière domiciliation, ou sur une stèle proche, des personnes auxquelles la mention « Mort pour la France » a été attribuée, selon les conditions prévues par la loi.

À retenir en 6 dates

11 novembre 1918

Armistice : arrêt des combats de la Première Guerre mondiale sur le front occidental

11 novembre 1920

Hommage au Soldat inconnu et transfert de sa dépouille à Paris

28 janvier 1921

Inhumation du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe

24 octobre 1922

Le **11 novembre** devient la **journée de commémoration** de la Victoire et de la Paix + jour férié

11 novembre 1940

Manifestation de lycéens et étudiants autour de l'Arc de Triomphe :
un acte public de résistance à l'Occupation

28 février 2012

La loi fait du **11 novembre une journée d'hommage** à tous les « Morts pour la France »,
quelle que soit la guerre ou le conflit concerné

Sources principales :

- Légifrance : loi du 24 octobre 1922 sur la commémoration de la Victoire et de la Paix.
- Légifrance : loi n° 2012-273 du 28 février 2012.
- Ministère des Armées / Chemins de mémoire : histoire du 11 novembre, du Soldat inconnu et de la Flamme.
- Ministère de l'Éducation nationale / Eduscol : commémoration du 11 novembre.